







Hôtel de ville - Maison des Associations - B.P. 158 - 63 804 COURNON Cedex

@:bmxcournon@gmail.com

1 : 06 99 22 00 74

www.bmxclubcournon.com

Cournon Bicross

REGLEMENT INTERIEUR

INTRODUCTION

Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur édictées par la F.F.C. Il est rappelé que chaque pilote ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment selon la libre appréciation du Conseil d'Administration et voté en Assemblée Générale. L'Association du BMX Cournon d'Auvergne est affiliée à La Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). L'obtention d'une licence F.F.C. est obligatoire pour l'adhésion au Club et la pratique du BMX sur la piste de Cournon d'Auvergne.

DECOUVERTE DU BMX

Tout pilote doit être âgé d'au moins 2 ans afin d'être licencié sous couvert de la FFC.

Une séance de découverte est possible pour les enfants mineurs, la présence d'un parent lors de cet essai est vivement recommandé.









① <u>L'EQUIPEMENT</u>

Sur la piste le pilote doit OBLIGATOIREMENT avoir :

- √Casque intégral homologué attaché
- √Gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts
- √Vêtements à manches longues
- √Pantalon à jambes longues (jogging interdit)*
- √Chaussures protégeant bien les pieds et correctement lacées.
- $\sqrt{\text{Chaussettes couvrant les chevilles}}$
- √Vélo en bon état de marche

Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état, il en va de sa sécurité et de celle des autres pilotes.

L'équipement est sous la responsabilité du pilote. En aucun cas le Club ne procède à la maintenance des vélos. L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote, le Club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.

LES ENTRAINEMENTS

Pour participer aux séances d'entraînement le pilote doit être à jour de sa cotisation. La date limite de paiement de la cotisation et de la licence est le 30 septembre.

Dans le cas de non-paiement de l'adhésion et/ou de la licence, ce dernier ne sera pas admis sur la piste pour les entraînements.

Tout pilote non licencié au club doit faire une demande écrite par mail pour s'entraîner pendant l'année au sein du Bmx Club Cournon. Après consultation du bureau, le pilote sera autorisé ou non à faire partie d'un groupe d'entraînement. Une adhésion au club sera obligatoire. Le montant sera fonction de la prestation.

^{*} Les pantalons courts type bmx sont autorisés uniquement avec une protection du genou et du tibia avec une surface rigide.









Les entraînements sont encadrés par des entraîneurs salariés disposant d'un Brevet d'Etat ou des éducateurs diplômés. Ils sont les seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés. Ils sont également les garants du respect du présent réglement.

Les pilotes sont répartis par groupes définis par l'entraîneur. Les jours et horaires d'entraînement sont établis par l'entraîneur après validation du Bureau.

Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler un entraînement. Ces modifications seront, dans la mesure du possible, diffusées par mail, sms ou sur facebook.

La présence régulière aux entrainements est recommandée et il est demandé au pilote de respecter les groupes et les horaires (échauffements inclus). En cas d'absence, il est souhaitable d'en avertir l'éducateur.

Il est interdit de quitter l'entrainement et/ou stage avant la fin sans prévenir l'entraineur pour des raisons de sécurité. Les règles de politesse sont applicables lors de chaque entrainement.

L'accès de la piste (Start et espace d'arrivée compris) est autorisé uniquement aux pilotes, entraîneurs et bénévoles de permanence durant les entraînements.

Les parents peuvent assister aux entraînements en restant sur les extérieurs.

En dehors des entraînements et pistes libres, la piste n'est pas accessible même aux licenciés du Club sous peine de sanctions.

Durant les vacances scolaires, des stages de perfectionnement sont organisés. Une participation financière sera demandée pour couvrir les frais de stage.

Chaque parent s'engage à vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement a bien lieu et de veiller à venir le chercher à l'heure convenue à la fin de l'entrainement.









Le club de BMX Cournon est responsable de votre enfant uniquement pendant ses heures d'entraînement. En dehors de ses horaires, la responsabilité du club et de ses dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige. En cas d'accident ou de problème médical durant un entrainement, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pilote.

Des « pistes libres » sont ouvertes, le vendredi soir de 18h30 à 20h00, pour tous les pilotes du club. Elles sont libres d'accès et non encadrées par un entraîneur. Les nouveaux pilotes ne sont autorisés qu'à partir de janvier après avoir bénéficié d'une période de formation. Un éducateur ou un bénévole du club encadre la piste libre mais n'est pas responsable. Chaque pilote mineur doit avoir un responsable avec lui. Sur la piste, des arrêts sont possibles, mais uniquement en fin de chaque ligne, serrés sur la droite.

Des stages sont organisés par le Club pour travailler sur les pistes voisines ou plus lointaines. La visite à titre personnel d'autres pistes N'EST PAS AUTORISE par le Club. En effet, chaque club a son règlement et des obligations quant à ses propres installations qui lui sont confiées par la mairie.

Les pilotes et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site et du local ; les bouteilles plastiques doivent être IMPERATIVEMENT ramassées à la fin de chaque séance d'entrainement.

LES COMPETITIONS

Il est possible durant la saison de participer à diverses compétitions : promotionnelles à nationales. L'engagement financier est à la charge du pilote. En cas de non participation, aucun remboursement ne sera effectué.

Les déplacements pour toutes les courses sont à la charge du pilote et sous la responsabilité des parents. En cas de mise en place d'un minibus pour une compétition, chaque adhérent devra veiller à maintenir le bus propre (règlement de la Mairie), les frais seront partagés par les adhérents utilisateurs.









Pour les courses départementales et régionales, un tableau sera à renseigner à la piste, et les engagements sont à faire au plus tard le mercredi avant les courses.

Pour les courses nationales, les inscriptions se font uniquement par l'intermédiaire du club. Il n'y a pas d'inscription systématique. Chaque pilote doit s'inscrire par mail à : inscriptionscourses.bmxcournon@gmail.com.

La gestion des inscriptions de toutes les courses étant entièrement informatisée, aucune inscription hors délai ne pourra être prise.

LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES EN COMPTE UNE FOIS LE MONTANT DE LA COURSE PAYÉ.

Règlement intérieur validé le 15 mai 2017 par le Conseil d'Administration et applicable à partir de cette date.

